

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 11 octobre 2007**

Présents

Exécutif	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	Mme Corinne Ménétreay M. Bernard Piguët Mme Julia Amici	présidente vice-président secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes Marlène Favre, Marie-Claire Messerli, Karen Sinclair MM. Yannick Dupraz, André Favre, Jean-François Jordan, François Mégevand, Jacques Petitpierre, Léon Piller, Pierre Pricat, Florio Togni	
Personnel communal	M. Michel Vazquez	secrétaire
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mme Myrna Lachenal	conseillère municipale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2007
 2. Communications du Maire
 3. Rapports des commissions
 4. Rapports des représentants au sein des commissions externes
 5. Divers.
-

La Présidente ouvre la séance à 20h15.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2007

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **La Présidente** demande une 1^{ère} correction, en page 3, point 3, lettre b) :
 - ➔ «...Une modeste participation de Fr. 15.- sera demandée **aux conjoints** ~~à chacun~~ précise-t-il,... ».
- 2^{ème} correction demandée par **le Maire**, page 6, point 6, lettre b) :
 - ➔ «...30 mètres près du ruisseau de Rouelbeau, ce qui aurait empêché **l'extension future éventuelle** ~~la construction~~ du centre sportif ;... ».

2. Communications du Maire

Le Maire souhaite tout d'abord la bienvenue à Monsieur Von Burg, de la Tribune de Genève, qui est présent à cette séance.

a) Centre sportif de Rouelbeau

Pour les absents à la journée "portes ouvertes", le bail à loyer a été signé avec Pia et Paulo Meier qui seront donc les gérants de la buvette dès mars 2008 en principe.

La convention intercommunale a également été signée avec Collonge-Bellerive et envoyée au Fonds d'équipement communal, qui doit en principe se réunir en novembre pour se prononcer sur l'octroi définitif de la subvention votée par l'ACG. D'autres partenariats intercommunaux seront réalisés par la suite, notamment pour les terrains de tennis, conformément à la volonté clairement affichée vis-à-vis de la population.

Etienne Murisier continue sur le sujet en informant que le chantier continue son cours, surtout l'intérieur de la buvette ces jours. Le mauvais temps de ces dernières semaines a quelque peu retardé l'ensemencement des terrains A et C, mais les délais devraient toutefois pouvoir être respectés. La confection du cheminement pavé reliant la buvette au terrain synthétique va débuter. Les deux mâts d'éclairage vont être placés par un hélicoptère Super Puma le 5 novembre prochain, en principe le matin - à confirmer selon la météo. La Commune informera la population, pour des raisons de sécurité en plus de l'intérêt qu'une telle opération peut revêtir.

Le bouquet de chantier du centre sportif aura lieu ce lundi 15 octobre dès 17h00, apéritif suivi d'un repas pour remercier les ouvriers ; tous les membres du Conseil sont les bienvenus. En préambule, un match de football est organisé de 16h00 à 17h00 sur le terrain synthétique, opposant ceux qui souhaitent y participer parmi les ouvriers, mandataires et/ou membres du Conseil municipal.

b) Amicale du Chambet "élargie"

Etienne Murisier continue en rappelant que la sortie de cette amicale aura lieu le 20 octobre 2007 et rassemblera également les conseillers municipaux et leurs conjoints. Il y aura tout d'abord une visite du Centre sportif, suivie d'un apéritif à la Touvière, visite de la Seymaz, présentation du Centre du village et une petite agape à la Voirie en forme de conclusion. Une participation de Fr. 15.- par conjoint présent sera demandée pour le repas.

Le Maire rappelle que cette amicale est composée en temps normal des Exécutifs des communes de Gy, Jussy, Veigy et Meinier.

c) **Vote du-de la Président-e du Conseil municipal**

Le Département du Territoire rappelle par un courrier les dispositions concernant le vote du Président du Conseil municipal, qui, si elles ne sont pas respectées, empêcheraient l'approbation de la délibération concernée par le Conseil d'Etat, soit :

- le-la Président-e ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix à moins que le règlement du Conseil municipal n'en dispose autrement ;
- il-elle vote lors d'une délibération qui requiert la majorité qualifiée ;
- il-elle participe aux élections.

Le Maire en profite pour rappeler que la majorité qualifiée consiste à approuver une délibération si la moitié + 1 des membres présents l'accepte, alors que la majorité simple permet d'accepter une votation si le nombre de *oui* est supérieur aux *non*, même si cela correspond à moins de la moitié des suffrages exprimés.

d) **Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2008**

Le Département du Territoire rappelle également que le Conseil doit se prononcer sur la présidence des locaux de vote, ce qui se fera lors de la prochaine séance. Copie est transmise à **François Mégevand** pour qu'il s'organise afin de confirmer s'il continue à tenir ce rôle ; le tableau complété et signé devra être retourné au département avant le 26 novembre 2007. Le Conseil municipal remercie d'ores et déjà François Mégevand de remplir cette fonction depuis plusieurs années.

e) **Fondation européenne pour le développement durable des régions (FEDRE)**

La FEDRE avait envoyé un courrier en juillet proposant de présenter le film d'Al Gore "Une vérité qui dérange" aux habitants et enfants des communes intéressées, relate **Alain Corthay**. La Commune de Vandoeuvres a répondu par l'affirmative et organise une table ronde et la projection dudit film, le 8 novembre prochain à 20h00 pour les adultes ; un tous ménages meinite informera la population. Concernant la séance prévue pour les enfants – dès la 4^{ème} primaire – le même jour dans l'après-midi, il faudra s'inscrire par le biais de l'école ; Alain Corthay va prendre contact avec les enseignants pour organiser cela.

f) **Ferme de Merlinge**

Comme tout le monde le sait, Jean-Jacques Chollet a des difficultés pour continuer à maintenir son exploitation suite aux litiges avec son propriétaire, qui a obtenu gain de cause auprès du Tribunal fédéral. Bien que la loi l'est ainsi jugée, cette affaire serait préjudiciable pour la région si cette famille venait à devoir quitter les lieux. En effet, de nombreux efforts ont été consentis depuis des années pour créer des activités intéressantes et vendre de bons produits du terroir ; la disparition de cette exploitation serait une perte réelle pour la région. **Le Maire** pense qu'il est temps que la Commune, par le biais du Conseil, apporte son soutien d'une manière ou d'une autre à l'agro-alimentaire, ce point faisant d'ailleurs partie des engagements prévus dans le Plan directeur communal. Il rajoute, pour information, que d'autres personnalités politiques ont également exprimé verbalement leur souhait de soutenir la famille Chollet, lors d'une récente présentation du centre de compostage de Vandoeuvres.

Le Maire a rendez-vous ces jours pour discuter avec le propriétaire de Merlinge et le Maire de Gy, afin de mieux comprendre cette situation quelque peu tendue et d'obtenir plus de renseignements.

Plusieurs remarques et questions - qui ne trouveront réponse probablement qu'après l'entrevue susmentionnée, surgissent lors de la discussion qui s'ensuit.

Entre autres, **André Favre** se demande si la famille Chollet doit quitter les bâtiments pour aller habiter ailleurs, ce qui ne serait pas un gros problème, ou l'ensemble de la ferme avec les terrains - en tant qu'exploitants. **Yannick Dupraz** rétorque que les paysans sont en principe tellement protégés par la loi, qu'il n'est pas possible de les mettre à la porte de leur domaine. Si le Tribunal a donné tort à la famille Chollet, ce n'est pas uniquement par incompatibilité d'humeur éventuelle avec les propriétaires, la loi l'empêcherait. Il doit y avoir d'autres raisons importantes valables aux yeux de la loi. Par ailleurs, rajoute **Yannick Dupraz**, la mésentente avec le propriétaire ne découle pas non plus du type de paysannerie que le paysan pratique, car les propriétaires ne peuvent pas choisir ce qu'ils veulent avoir sur leurs terres. **Le Maire** précise encore qu'il semblerait que la famille Chollet a fait opposition au niveau du dés-assujettissement, cette action étant encore pendante au Tribunal administratif.

Le Conseil municipal propose d'attendre d'avoir les deux versions avant de procéder à un soutien, même si à priori, il est acquis pour tous que la famille Chollet mérite d'être soutenue.

g) Centre du village

Le Maire rapporte qu'une séance a eu lieu avec *dar architectes SA* et l'Exécutif, ainsi que les experts de la petite enfance, du GIAP, l'IMSP, les responsables des CASS. Ils ont trouvé que le projet était excellent et qu'il évoluait de manière positive et dans le bon sens.

L'information à la population aura lieu le mardi 6 novembre 2007, avec notre consultant en communication, Laurent Paoliello. Le questionnaire – qui a été complété avec ce dernier, est distribué à tous, afin que chacun puisse prendre connaissance des questions prévues. Toute suggestion ou nouvelle question est la bienvenue : elle devra être signalée à la Mairie pour l'intégrer à ce document. Il propose de se réunir en commission ICV élargie à tous les membres du Conseil le 31 octobre 2007 à 18h00, avec M. Paoliello, pour discuter et traiter toutes les questions-réponses de ce questionnaire.

3. Rapports des commissions

a) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)

- **Bernard Piguet** rapporte les activités de la commission en l'absence de Myrna Lachenal. Ils se sont rendu début octobre au Théâtre du Léman – ex Grand Casino, à la réflexion qui a suivi la tenue d'une enquête mondiale sur les aînés. Diverses personnalités de la Ville de Genève et des TPG étaient présentes, ainsi que des représentants de groupes d'aînés, de l'OMS, etc.
38 propositions qui permettraient d'améliorer la vie des aînés à Genève ont été présentées autour de cette table ronde ; elles portaient notamment sur les espaces extérieurs des bâtiments, les transports publics, le logement, la participation sociale, la santé, etc. Une animation d'Alain Morisod et un buffet ont conclu la rencontre.
- Avec Myrna Lachenal, une entrevue a également eu lieu au CAD (Centre d'animation pour retraités, de l'Hospice général) le 14 septembre dernier, pour officialiser en quelque sorte le groupe d'aînés de Meinier, afin de lui permettre de s'ouvrir à l'association des aînés du canton. Pour cela, le CAD avait besoin du soutien de la Commune ; une lettre allant dans ce sens leur a donc été adressée, signée du Maire. **Bernard Piguet** résume les activités du CAD et lit cette lettre à l'assemblée.
- Même si la suite concerne plutôt la PEEJ, il continue sur sa lancée pour signaler que l'assemblée générale de Noctambus, à laquelle la commission était conviée, nous apprend que 4 nouvelles communes frontalières ont adhéré à cette association, qui fonctionne bien et marque une progression de fréquentation constante. Au total, Noctambus a transporté 457'000 passagers en 2006. Le travail de prévention/sécurité porte ses fruits. La

convention entre Noctambus et les TPG est en vigueur jusqu'en 2010. La ligne N33 a été prolongée jusqu'à Anières (*ndr* : information donnée dans le Meinier infos de novembre 2006), l'itinéraire étant le suivant : Cornavin, place Bel-Air, Rive, Vandoeuvres, Choulex, Capite, Meinier, Corsinge, Gy, Corsier, Anières.

- **Alain Corthay** rajoute, dans le cadre de la commission SAD, que le repas des aînés aura lieu le 20 janvier 2008, lors duquel les membres du Conseil sont sollicités pour aider à la mise en place et au service à table pendant cette journée.
- **Bernard Piguet** signale également que les petits déjeuners et les repas mensuels ont redémarré à la rentrée en septembre. Il y a pour l'instant, jusqu'à la fin de l'année, suffisamment de volontaires annoncés pour faire la cuisine pour les repas de midi.

b) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

Florio Togni signale que la commission s'est réunie à plusieurs reprises, notamment sur les questions liées à la Petite Enfance. Elle a reçu un représentant d'une association – Amalthée – qui nous aide à faire des projections sur les besoins de l'équipement de la petite Enfance (nombre d'enfants, type d'accueil, structure juridique) dans le cadre du projet de crèche intercommunale au Centre du village.

Sur le même sujet, la Petite Enfance, nous réfléchissons aussi sur le court terme, parce que, même si notre structure actuelle fonctionne bien et donne satisfaction aux parents, le nombre d'enfants a fortement diminué. Nous tentons d'en comprendre les raisons. Est-ce que les parents choisissent d'autres formes de garde, notamment la garde familiale par des mamans de jour ? Nous avons constaté que 49 enfants de Meinier sont gardés par ce mode de garde.

Un bilan a également été fait concernant les emplois jeunes, pour lesquels la Commune fait un effort particulier, que ce soit en été ou lors d'actions ponctuelles pour aider à relancer certains jeunes en rupture. Il faudrait toutefois mettre en place une meilleure organisation au niveau de la répartition du nombre de jeunes par semaine ou des tâches à effectuer, surtout à la voirie.

Pour revenir sur la petite enfance, **Yannick Dupraz** a fait un petit sondage auprès de certaines mamans sur la crèche. Les horaires posent problème semble-t-il, ceux-ci étant plus souples chez les mamans de jour, voire sur le "marché gris" sur lequel les parents se dirigent. **Alain Corthay** précise que c'est un jardin d'enfants à Meinier et non une crèche ; les règles qui régissent ces structures sont très différentes. Par contre, c'est bien une crèche, en plus du jardin d'enfants, qui est prévue dans le projet du Centre du village. Comme cela a été confirmé avec Amalthée, une crèche est très chère comparativement à un jardin d'enfants, les mamans de jour étant encore bien meilleur marché.

Florio Togni rappelle que diverses modifications ont été faites sur les horaires d'ouverture pour les élargir ces dernières années, qui n'ont pas toujours obtenu le succès escompté. Par exemple, l'ouverture à 7h30 pendant un temps n'a eu qu'un très faible impact, ainsi que les mercredis matin instaurés à un moment donné qui n'ont été que très peu utilisés. L'expérience d'Amalthée dans ce domaine nous apporte beaucoup. **Le Maire** rajoute que ce qui coûte le plus cher à long terme est le coût de la main d'œuvre dans le coût annuel de fonctionnement.

Une discussion s'engage ensuite sur l'équilibre à trouver entre des mamans de jour qui sont payées nettement moins cher que ce que coûte une crèche ou un jardin d'enfants. **Alain Corthay** répond qu'il vient de s'inscrire à la commission "Social et Jeunesse" de l'ACG (Association des Communes genevoises), au sein de laquelle une discussion est engagée pour valoriser / uniformiser le statut des mamans de jour, ainsi que de sécuriser les parents qui s'adressent à elles ; la loi correspondante devrait entrer en vigueur en janvier 2009. Toutefois, il faut garder à l'esprit que c'est un peu une jungle actuellement dans ce domaine et pour que les mamans de jour soient mieux rémunérées, il faudra au préalable

qu'elles suivent une formation complémentaire, qu'elles tiennent ensuite compte des déclarations fiscales supplémentaires à faire, etc. Quoiqu'il en soit, ce cadre va évoluer.

Pierre Pricat pense qu'Alain Corthay doit rendre cette commission attentive à l'évolution envisagée concernant les mamans de jours qui travailleraient comme professionnelles dans les crèches. En effet, des certificats de capacité circulent et compliquent la gestion du personnel, aussi dans ce domaine. C'est donc un terrain glissant, dont il faut évaluer toutes les conséquences.

Pour terminer, la commission vient de commencer un tour de rencontre avec toutes les associations oeuvrant dans la commune qui s'occupent d'enfance et de jeunesse, afin de faire le point sur leurs besoins.

c) **Environnement, Routes & Agriculture (ERA)**

Marlène Favre remercie Yannick Dupraz d'avoir transporté en char la commission pour la tournée des routes le 26 septembre dernier, ce fut très sympathique. Lors de cette tournée, plusieurs choses ont été notées :

- des outils sont nécessaires à la voirie : pelle mécanique pour le cimetière, poste à souder, souffleuse et tondeuse pour Rouelbeau (terrain synthétique) ;
- une place vélos est nécessaire à l'école ;
- les bacs vont être posés sur les candélabres ;
- les deux places du parking devant la Poste vont être aménagées pour éviter que les gens qui en descendent marchent sur les plate-bandes et abîment les plantes ;
- les inscriptions sur les portes du columbarium au cimetière vont être changées car elles sont peu visibles. Un trépied va être installé au jardin du souvenir ;
- la fontaine de Carre d'Aval va être changée ;
- des mâts amovibles vont être installés pour éviter que les gens ne stationnent devant la fontaine des Murailles à Corsinge.

Etienne Murisier continue en donnant un aperçu de ce qui va être fait pour les 5 traversées de la route de Compois :

- Ch. de la Pallanterie / ch. des Champs-de-la-Grange : un passage piétons avec bouton poussoir sur le feu rouge avait été demandé. C'est encore en discussion car cela dépendra de la fréquence de passage. Sinon, un passage-piétons avec îlot sera installé, ce qui est plus sécurisé qu'un feu car les gens accélèrent quand le feu change de couleur.
- Essert / ch. de Rouelbeau : création d'une piste cyclable, passage piétons avec îlot + feu avec bouton poussoir. Cet aménagement sera le seul à charge de la Commune, les autres étant pris en charge par le Canton.
- ch. Vy-la-Tour / ch. de Trémoulin : passage piétons avec îlot et une légère chicane.
- Compois / vers le ch. des Plots et le ch. du Canal : passage piétons.
- Corsinge / ch. des Prés-de-l'Oie : passage piétons avec emprise sur le terrain. L'Etat va prendre contact avec les propriétaires.

Pour plus de détails, **Etienne Murisier** précise qu'il sera à la disposition de ceux qui le désirent avec tous les plans mardi prochain dès 18h30 en Mairie.

d) **Sports, Culture & Loisirs (SCL)**

André Favre remercie à nouveau Jean-François Jordan pour l'organisation de la sortie du Conseil du 23 septembre 2007. Amadeus est toujours un succès. Le tournoi de pétanque fin août était sympa mais peu de membres du Conseil y ont participé. Le concert annoncé à la salle communale aura bien lieu le 4 novembre à 17h00 avec le trio Tirabosco.

La commission s'est réunie plusieurs fois, notamment pour le débriefing du premier août qui a permis de relever quelques améliorations à apporter l'année prochaine, ainsi que pour l'Amicale du Chambet. La prochaine séance de la commission est fixée au 16 octobre à

18h00 en Mairie pour peaufiner cette Amicale – en prendre note car il n'y aura pas de convocation.

e) **Finances (FIN)**

Une séance a eu lieu le 3 octobre avec M^e Aberle pour définir plus précisément les statuts et le règlement des futurs bâtiments communaux du centre du village, rapporte **Pierre Pricat**. M^e Aberle planche sur les aspects juridiques et nous nous basons aussi sur les rapports Amalthée pour voir comment répartir et gérer cette partie financière, entre autres avec les communes avoisinantes.

Le 16 octobre aura lieu l'examen du budget 2008 préparé par le Maire, ses Adjoints et le comptable.

f) **Information, Communication & Votations (ICV)**

François Mégevand signale que les sociétés meinites ont jusqu'au 17 octobre pour la remise de leurs articles pour le bulletin communal, qui devrait paraître mi-novembre.

La commission se réunira le 5 novembre pour les derniers réglages de la brochure d'informations/renseignements quadriennale, qui paraîtra en fin d'année.

Un Meinier ©om sera distribué pour signaler l'assemblée communale du 6 novembre relative à la présentation du Centre du village.

g) **Bâtiments & Aménagement (BAM)**

La Présidente résume les activités de la commission, notamment le fait qu'une réunion a eu lieu fin juin pour définir les travaux qui étaient à effectuer pendant l'été dans la commune :

- salle communale : différents petits travaux ;
- école : carrelage des WC, changement des WC à l'étage de l'ancienne école, vitrages remplacés, préau couvert et classes, installation d'une 2^{ème} alarme incendie ;

Les objets non traités ont été rajoutés au budget 2008, soit :

- sol de la voirie, plafond de la salle polyvalente, porte accordéon de la salle communale, éclairage scène, fermeture grillagée côté préau couvert et école élémentaire, fermeture du bureau du futur directeur - jusqu'au plafond - dans les combles.

Dans les prochaines réunions seront discutés :

- agrandissement de la salle communale, changement des fenêtres en mauvais état du jardin d'enfants, peinture des fenêtres de la salle de gym - ainsi que coupoles cassées de la voirie, rappelle **Yannick Dupraz**. **Bernard Piguet** signale aussi que les taquets enlevés avec les volets de l'école devront être remis.

Yannick Dupraz revient sur la commission ERA par rapport à la saleuse achetée ; il se demande qui sale et comment, car nous pourrions envisager de moins saler pour plus d'écologie. **Etienne Murisier** répond que c'est obligatoire de saler pour le passage des TPG. La nouvelle saleuse devrait rendre le salage optimal, mais c'est une discussion à prévoir en commission des routes - dont Yannick Dupraz fait partie.

h) **Réclamations (REC)**

Rien à signaler.

4. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) Communes-école

En tant que représentante de cette association, **Julia Amici** se réjouit que le local informatique soit désormais fonctionnel, avec les 12 ordinateurs offerts par les communes – et ornés de l'écusson représentant la commune donatrice. Le nombre d'inscriptions est en légère hausse, du moins en ce qui concerne les intentions annoncées.

b) Fondation de la Pallanterie

La Présidente ayant été absente à la précédente séance, **le Maire** prend la parole pour signaler que dans le cadre de l'extension de la zone industrielle et artisanale, M^e Aberle a signalé qu'il faudrait clarifier les statuts de la Fondation, car elle peut acheter des bâtiments mais pas des terrains. Le reste de la réunion était de l'ordre de la gestion traditionnelle de la Fondation.

Concernant les containers qui vont être acquis pour les entreprises de la zone, **le Maire** répond à **Alain Corthay** que les entreprises concernées assumeront le coût d'achat y relatif, la Fondation ayant pour sa part pris en charge le revêtement qui va les supporter.

5. Divers

a) Covéry

Bernard Piguet se demande si des rats peuvent être attirés par les déchetteries enterrées ; en effet, pour la première fois depuis qu'il habite Meinier, il en a vu un gros se promener dans son jardin, qui est situé, comme chacun le sait, à proximité de la déchetterie de Covéry.

b) Parcelle ex-menuiserie Chanson

Cette parcelle est délabrée et dans un état lamentable signale **Bernard Piguet**, ce qui idonne vraiment une vision désagréable à l'entrée du village. **Le Maire** répond que ce domaine est privé ; la commune est intervenue auprès du propriétaire, qui est dans l'attente de l'autorisation des services de l'Etat pour démarrer son projet l'année prochaine en principe. **Yannick Dupraz** rappelle que cette place a été utilisée pour les travaux d'amenée du gaz.

c) Pompiers

André Favre signale que l'exercice intercommunal des compagnies de sapeurs pompiers de Meinier, Gy et Jussy a eu lieu le 22 septembre à Meinier. Exercice impressionnant (70 sapeurs) et permettant de se rendre compte de la très bonne collaboration existante entre les compagnies.

d) Swisscom

Etienne Murisier signale, en réponse à la question de Pierre Pricat relative au réseau large bande qui devait être disponible à Meinier suite à la pose de la cabine prévue à la route de Gy, que nous n'avons pas encore reçu de réponse à notre lettre. Ils ont du retard dans de nombreuses communes semble-t-il, toutes les publicités sur Bluewin TV ayant d'ailleurs été stoppées. La pose du câble serait possible au niveau des communes Arve-Lac pour limiter les coûts – une étude assez complète a été faite par TSA. Ce point sera inséré à l'ordre du jour de la prochaine séance des communes Arve-Lac indique **le Maire**. Pour info, les tubes pour la fibre optique ont été posés jusqu'à Essert et dans le village de Meinier, mais pas dans les autres hameaux. **Pierre Pricat** rajoute qu'il trouve regrettable que Swisscom s'investisse dans la technologie du VDSL qui est bien plus coûteuse pour le client, alors que l'ADSL2 mis en place chez nos voisins français semble donner entière satisfaction.

e) **Déprédations**

Alain Corthay revient sur les déprédations du Petit Bois dont il a été fait mention lors de la séance précédente. Il a contacté le TSHM (travailleur social hors mur), qui lui a répondu ne pas connaître les personnes responsables, mais qui se propose de surveiller cela de plus près.

f) **Cotisations des membres du Conseil municipal**

La Présidente prie ceux qui n'ont pas encore versé leur obole de le faire en fin de séance.

g) **120 ans**

Le Maire invite tous les membres à partager en fin de séance un apéritif offert par Jacques Petitpierre et lui-même, pour leur 120^{ème} anniversaire à eux deux...

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 22h05.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 1^{er} novembre 2007 à 20h15

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....

Julia Amici

.....

Corinne Ménétreay